

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2025

Le 16 octobre 2025, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel des réunions, sous la présidence de Alain MORNAY, Maire.

Membres convoqués : le 10 octobre 2025

Présents : Mr MORNAY Alain, Mr MORTIER Jacky, Mme TEIXEIRA Valérie, Mr SIMONI Thierry, Mme BAILLEUL Laure, Mr FOUGERE Jany, Mme ANDRADE Hélène, Mr AUMONT Jérémie, Mme BRAGA Cynthia, Mme CIRET Delphine, Mr DE GALBERT Alain, Mme DE SOUSA Cidalia, Mme HARDY Natacha et Mme VILLEMONT Isabelle.

Excusés :

- Mr AGDOJAN Jonas,
- Mme CHOISY Delphine avec procuration à Mr MORNAY Alain,
- Mr CHOISY Franck avec procuration à Mr FOUGERE Jany,
- Mme DIAS Pascale avec procuration à Mme TEIXEIRA Valérie,
- Mr DUENAS Bastian,
- Mr HEDE Yoann,
- Mr PTAK Frédéric.

Secrétaire de séance : Mr FOUGERE Jany

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19h10
Il fait un point sur les pouvoirs.

1 - : Approbation du compte rendu de la réunion du 19 juin 2025 :

Le maire demande aux membres du conseil s'ils ont pu prendre connaissance du compte rendu de la réunion du 19 juin 2025 et soumet ce dernier au vote. Il est adopté à l'unanimité.

2 – : Approbation du rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public assainissement :

Le maire présente les chiffres clés du rapport du délégation de service public pour l'assainissement de l'année 2024 et propose à son conseil de valider ce dernier afin de pouvoir le publier.

Après échanges, les membres du conseil valident ce rapport à l'unanimité.

3 – Proposition d'achat de parcelle à l'euro symbolique (accotement) :

Monsieur le maire explique qu'il convient d'acheter 2 parcelles à Mme SOUEDET Carole, pour les accotements au niveau du chemin Rural des vignes des Caillotières pour élargir la voirie.

Il s'agit des parcelles suivantes :

- Parcelle AL 329, surface 54 m²,
- Parcelle AL 333, surface 29 m².

Il propose d'acheter ces 2 parcelles à l'euro symbolique. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Après échanges, les membres du conseil acceptent à l'unanimité ces achats et autorisent Monsieur le Maire à signer les actes de propriété.

4 – Création de postes pour les avancements de grade :

Monsieur le Maire explique que 3 agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade à l'ancienneté pour passer d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et adjoint technique principal de 1^{ère} classe au 1^{er} novembre 2025.

Il propose donc de créer 3 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au 1^{er} novembre 2025 afin de pouvoir les nommer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil acceptent la création de ces 3 postes.

5 – Création de postes pour remplacement de départs en retraite :

Monsieur le Maire informe son conseil que 3 agents vont partir en retraite au 1^{er} décembre 2025, 1^{er} janvier 2026 et 1^{er} juin 2026 et qu'il convient donc de les remplacer.

Il propose donc d'ouvrir 3 postes comme suit :

- 1 poste d'adjoint technique à 35h pour le service école/cantine /garderie à compter du 1^{er} décembre 2025 ;
- 1 poste d'adjoint technique à 35h pour le service école / garderie à compter du 1^{er} janvier 2026, en contrat CDD du 1^{er} janvier 2026 au 31 juillet 2026, puis en poste d'adjoint technique à 35h stagiaire ;
- 1 poste d'adjoint technique à 35h pour le service technique à compter du 20 janvier 2026 (date de fin du contrat aidé qui remplacera l'agent sortant).

Après échanges, le conseil accepte à l'unanimité la création de ces 3 postes.

6 – Participation de la commune pour les classes de neige / classe verte :

Monsieur le maire propose à son conseil municipal de fixer comme chaque année le montant de la subvention accordée aux enfants de Méreau scolarisés à Vierzon et qui partent en classes de neige ou en classe verte. Il propose que ce montant soit maintenu pour les années suivantes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer la subvention communale de 60 € par enfant et par an.

7 – Plan de financement de la station d'épuration pour demander le fonds de concours de la communauté des communes :

Monsieur le Maire rappelle le plan de financement prévisionnel des travaux de la station d'épuration et propose de solliciter le fonds de concours de la CDC :

- Montant de l'opération : 1 581 867 €
- Aide du Conseil départemental du Cher : 157 380 €
- Aide de l'Etat (DETR ou DSIL) : 400 000 €
- Aide de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 454 940 €
- **Fonds de concours CDC : 50 000 €**
- Financement par le budget municipal : 519 547 €

Les membres du conseil valident à l'unanimité ce plan de financement et sollicite le fonds de concours.

8 – Décision modificative budgétaire pour intégrer une subvention dans le budget assainissement :

Monsieur le Maire explique qu'en 2021, une subvention pour des travaux d'investissement d'assainissement a été encaissée à tort sur le budget général de la commune. Il convient de passer une décision administrative afin de régulariser l'encaissement de la subvention sur le bon budget.

Il propose donc la décision modificative suivante :

Décision modificative sur le budget principal :

VIREMENT DE CREDIT COMPTE A COMPTE	DEPENSES	RECETTES
10226 – Taxe d'aménagement	19 722.24 €	
2151 – opération 25 – Travaux de voirie	- 19 722.24 €	

9 – Décision modificative budgétaire pour intégrer une subvention dans le budget assainissement :

L'encaissement de la subvention sur le budget assainissement ne nécessite pas de décision modificative, puisque qu'il s'agit d'une recette supplémentaire.

10 – Décision modificative budgétaire pour des opérations d'ordre dans le budget assainissement :

Monsieur le Maire explique qu'il faut passer une écriture d'ordre budgétaire sur le budget assainissement pour la récupération partielle de l'avance octroyée à la SAUR sur le marché de la station d'épuration comme suit

Décision modificative sur le budget assainissement : **OPERATION D'ORDRE**

AUGMENTATION DE CREDIT COMPTE A COMPTE	DEPENSES	RECETTES
238 – Avances versées – 041 à l'intérieur de la section d'investissement		290 €

2313 – Constructions – 041 à l'intérieur de la section d'investissement	290 €	
---	-------	--

Après échanges, la décision modificative est acceptée à l'unanimité.

11 – Plan de financement avec le SDE 18 pour l'extension de l'éclairage public « Rue de l'Arnon » :

Le maire explique à son conseil qu'il a reçu une proposition d'extension d'éclairage public Rue de l'Arnon. Il propose donc à son conseil le plan de financement suivants :

Frais administratifs : Etude technique, dossiers administratifs et techniques.	1 335.93 € HT
Travaux souterrains (tranchées...)	6 717.65 € HT
Travaux d'éclairage public	2 489.31 € HT
Matériels	6 210.00 € HT
Câblage	993.60 € HT
TOTAL HT	17 746.49 € HT
Participation du SDE 18 (50 %)	8 873.25 € HT
A la charge de la commune - 50 %	8 873.25 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent à l'unanimité ces travaux ainsi que la partie restant à charge et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES :

- Présentation du colis des anciens pour l'année 2025. La distribution sera faite entre le 15 et le 21 décembre 2025.
- Noël 2025 : l'arbre de Noël aura lieu le 12 décembre 2025 à partir de 20h. Le clown Lilou a été retenu pour le spectacle. Les jouets seront à retirer à la mairie jusqu'au 31 janvier 2026 maximum.
- Marché de Noël : 6 décembre 2025 à la salle des fêtes.
- Information : un coquelicot solaire a été installé au niveau du haricot à l'entrée de Méreau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15 minutes.

La secrétaire de séance



FOUGERE Jany

Publication par affichage le 7/03/26.

Le Maire



MORNAY Alain